

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : CREUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2021/39 DU 01 OCTOBRE 2021

Portant sur Convention assainissement REGOUIN/JOUVIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 10
- Représentés : 0
- Votants : 10
- Exprimés : 10
- Pour : 10
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 01 Octobre 2021 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/09/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David

Madame Le Maire informe le conseil Municipal de la demande de Madame REGOUIN et Monsieur JOUVIN, nouvellement propriétaires d'une maison d'habitation située aux Puids, qui sollicitent l'autorisation d'installer sur une partie de la parcelle AC 177 appartenant à la commune, un dispositif d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Donne un avis favorable à la demande de Madame REGOUIN et Monsieur JOUVIN et autorise Madame Le Maire à signer la convention adéquate.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :15/10/2021
Et Affichage du :19/10/2021